



1028 Préverenges, le 20 septembre 2024

**CONSEIL
COMMUNAL
DE
PREVERENGES**

**DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL
Séance du 19 septembre 2024**

En vertu de l'article 162 de la Loi du 5 octobre 2021 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), les électeurs et électrices de la commune de Préverenges sont informés que le Conseil communal, lors de sa séance du 19 septembre 2024, a décidé :

Préavis 7/24 Arrêté d'imposition pour l'année 2025

D'accepter l'arrêté d'imposition pour l'année 2025, inchangé

Les électeurs peuvent consulter les textes de ces décisions au greffe municipal et y déposer, aux conditions des articles 163 ss LEDP, une demande de référendum dans les dix jours.

Prochaine séance : le 10 octobre 2024 à 20 h à l'Aula

Le Président

La Secrétaire

Vincenzino Roberto

Claude de Titta

